

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1676/SG/CG accordant concession définitive à la succession Ali Coubèche d'un terrain, sis à Djibouti, Plateau du Marabout, titre foncier n° 555 .

n° 69-1676/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
20 novembre 1969

Numéro JO
n° 25 du 09/12/1969

Date du numéro
9 décembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à la succession Ali Coubèche, d'un terrain, d'une superficie de 10.520 mètres carrés, sis à Djibouti, Plateau du Marabout, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 555. La mutation au Livre foncier sera effectuée sur réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies.